



**FLASH INFO : L'actualité sociale**

*La CFTC vous informe, vous conseille, vous accompagne*

➤ **L'accord GPEC: le saviez-vous?**

Vous pouvez désormais faire instruire votre contestation de la note de performance mais aussi de la note de potentiel. Et une nouvelle Direction de mobilité vous garantit la possibilité de changer d'entité et/ou de géographie et relancer votre carrière, avec des moyens appropriés.

➤ **La NAO: notre position**

Le projet d'accord NAO 2016 a été déposé en signature. Cet accord, applicable en 2017, s'il est signé par 30% des OS, continue la démarche de rattrapage des salariés non augmentés en CED pendant les 2 années précédentes (que seuls ont interrompu les projets de 2012 et 2013, qui conditionnaient l'application de la note obtenue en CED, ce que toutes les OS ont refusé).

- Il prévoit une augmentation jusqu'à 550€ pour les ETAM, jusqu'à 500€ pour les cadres ayant un SAT inférieur au 1<sup>er</sup> PASS (38.616€), et jusqu'à 300€ pour ceux ayant un SAT inférieur à 65.000€.
- Ces plafonds ont été relevés par rapport à l'accord 2015, et le SAT de la dernière tranche monte plus haut (il était plafonné à 60.000€ l'année dernière): à juste titre car les minimas des cadres en positions 2.2-2.3 et 3.1 à 3.3 sont à ce jour aux minimas SYNTEC.
- L'accord prévoit aussi l'augmentation des indemnités de télétravail d'env. 60€/an.
- Ces mesures cumulées concernent plus de 5300 salariés (env. 23% des effectifs, dont 14% représentant les salariés non augmentés en CED, qui bénéficieront des mesures 2, 2, 3).
- S'ajoutent 400K€ pour le rattrapage salarial des femmes (+ 500K€ déjà prévus pour 2017).

**Nous avons décidé de signer cet accord**, pour continuer de faire pression sur la direction et obtenir chaque année un peu plus pour les salariés non augmentés en CED. Il y en a qui prônent la non signature : le PDG et les actionnaires du groupe s'en réjouiraient!

➤ **Votre salaire est-il conforme?**

Par ailleurs, vérifiez votre contrat de travail et la conformité à l'accord Capgemini sur les modalités de temps de travail (dit 35h : [le lire](#)). Si vous avez un forfait 218 jours, votre SAT doit être au moins supérieur de 20% au salaire minimal SYNTEC 35h annualisé; si vous êtes en modalité réalisation de mission, de 15%; et si vous êtes au forfait hebdomadaire 39h, de 14,28%. Si tel n'est pas le cas, contactez-nous: nous ferons régulariser votre rémunération, sans délai.

Salaires min. SYNTEC - ETAM (En					Salaires min. SYNTEC Ing/Cadres				
Position	Coeff	Annuel 35h / 12 mois	Sal. Min. ETAM CAPGEMINI Annuel 35h / 12	% écart > min. Syntec	Position	Coeff	Annuel 35h / 12 mois	Sal. Min. I&C CAPGEMINI Annuel	% écart > min. Syntec 35h
1.3.1	220	17 448,00			1.1	95	23 039,40	27 612	19,85%
1.3.2	230	17 790,00			1.2	100	24 252,00	25 465	5,00%
1.4.1	240	18 132,00			2.1	105	25 464,60		
1.4.2	250	18 474,00	19 895	7,69%	2.1	115	27 889,80	28 658	2,75%
2.1	275	19 410,60	20 500	5,61%	2.2	130	31 527,60	31 978	1,43%
2.2	310	20 607,60	21 800	5,79%	2.3	150	36 378,00	36 828	1,24%
2.3	355	22 146,60	23 500	6,11%	3.1	170	41 065,20	41 071	0,01%
3.1	400	23 748,00	24 935	5,00%	3.2	210	50 727,60	51 028	0,59%
3.2	450	25 458,00	26 731	5,00%	3.3	270	65 221,20	65 454	0,36%
3.3	500	27 168,00	28 526	5,00%					

### Les nouveaux dispositifs à votre service : Profitez-en!

#### ➤ Souffrance au travail : à votre écoute!

La Dispositif Complémentaire d'Alerte est un service assuré par un cabinet spécialisé externe à l'entreprise, qui vous accompagne en cas de souffrance au travail: **ouverture le 1<sup>er</sup> mars**.

Que vous soyez vous-même victime d'une situation de travail entraînant une souffrance, ou qu'il s'agisse d'un collègue (surcharge de travail, harcèlement de la part du responsable hiérarchique, mauvaise note au CED qui révolte, déprime, rend malade, longs déplacements fréquents générant un état avancé de fatigue et des nuisances pour la vie de famille, mission prolongée en conditions d'isolement face à un client autoritaire, ...): vous pourrez contacter ce service en toute confidentialité, et uniquement si vous le souhaitez, jamais sans votre accord, votre cas sera adressé pour traitement à votre RH, au responsable santé au travail, au CHSCT.

#### Vous avez une difficulté, une réclamation sur:

- Votre évaluation – votre note de performance, votre note de potentiel – et la restitution CED
- Votre promotion / votre augmentation / vos perspectives de carrière / votre management
- Votre rattrapage attendu par suite de l'accord égalité hommes / femmes: vous pensiez devoir être concernée mais n'avez rien reçu
- Votre staffing: il ne correspond pas à vos compétences ni à votre plan de carrière
- Votre formation: en dépit des engagements pris dans l'accord formation de décembre 2015, vous constatez que votre plan de formation 2016 n'a pas été accompli
- Votre avenir dans l'entreprise: on vous envoie des signaux pour vous faire comprendre qu'il vaudrait mieux partir...

#### Vous avez besoin de:

- Conseil et infos sur les activités culturelles, sportives et de loisir organisées par le CE
- Un accompagnement social (recherche de logement, difficulté personnelle, frais d'avocat, personne à charge, handicap – vous ou un membre de votre famille, ALD, ...)

#### Vous souhaitez nous rejoindre:

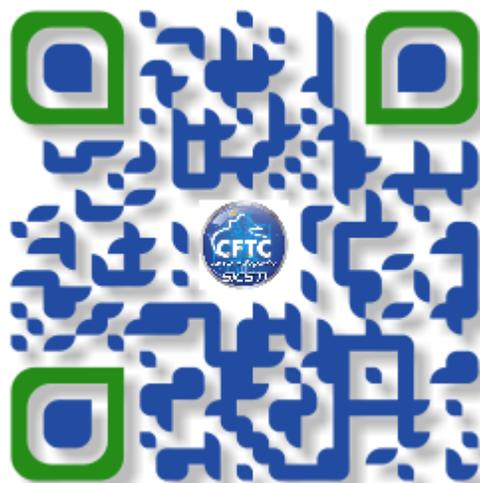
CFTC CAPGEMINI – [contact@cftc-cap.fr](mailto:contact@cftc-cap.fr) – <http://www.cftc-capgemini.fr> – Tél. : 09 72 54 50 42

### Les négociations en cours : Demandez le programme!

#### ➤ Un nouvel accord Santé au travail

L'accord de 2013 est en pleine renégociation. La délégation CFTC a souhaité une refonte structurelle, de manière à mettre en avant et à étoffer les règles et mesures de prévention, noyées dans le texte de l'accord précédent et insuffisantes sinon absentes sur certains points, en particulier les risques psychosociaux et les facteurs déclencheurs (harcèlement, stress chronique, souffrance issue du processus d'évaluation, management autoritaire, surcharge de travail non reconnue, non compensée). Nous avons été écoutés: un nouvel accord, et non une simple révision, et en cours de négociation, et nous y participons activement, en œuvrant à fédérer les avis pour monter un projet commun avec les autres OS. Ce nouvel accord ouvrira la perspective d'une future négociation la qualité de vie au travail.

**Contactez-nous!** Nous sommes à votre écoute et vous accompagnons dans la solution la plus appropriée à chaque situation.



#### Dans L'U.E.S. (niveau national):

Louis DUVAUX : 06.77.66.01.19

Alain JAMMES : 06.30.37.68.26